

Mise en contexte

En vertu de l'article 53.31.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les contributions doivent être établies sur la base d'un Tarif ayant fait l'objet d'une consultation particulière auprès des personnes assujetties. L'Entente d'agrément de ÉEQ stipule que l'organisme doit transmettre à RECYC-QUÉBEC la grille de contributions accompagnée d'un rapport détaillé précisant le résultat de la consultation, les commentaires reçus et la façon dont l'organisme a choisi de les prendre en considération dans l'élaboration de cette grille.

Dans le cadre de sa mission, ÉEQ a pour obligation de « développer un projet de Tarif et de le soumettre aux entreprises et organisations assujetties dans le cadre d'un processus de consultation ». Pour chacun des Tarifs, le conseil d'administration de ÉEQ adopte un programme de consultation mettant de l'avant un processus qui se veut transparent, élaboré de façon à rejoindre le plus grand nombre d'intervenants afin de les informer et de les consulter, tout au long des étapes menant à l'adoption ainsi qu'à l'entrée en vigueur du Tarif pour une année donnée. Le processus qui s'amorce pour le Tarif 2021 est le treizième mis en place par l'organisme.

Le Tarif 2021 en période pandémie et de modernisation de la collecte sélective

Le Tarif 2021 s'inscrit dans un contexte des plus particuliers. En effet, la pandémie mondiale de la Covid-19 entraîne des impacts sans précédent à bien des niveaux. D'un côté, l'industrie de la récupération au Québec, qui peinait encore à se relever depuis la fermeture des marchés chinois aux matières récupérées, n'a pas été épargnée. De l'autre, les activités économiques et les modèles d'affaires des entreprises de tous les secteurs d'activités ont été affectés et ont dû être adaptés à la nouvelle réalité de consommation et de travail. Dans un cas comme dans l'autre, les contributions des entreprises en seront influencées.

Le Tarif 2021 a donc été élaboré en suivant de près la situation et en considérant une série de facteurs s'appuyant, entre autres, sur les constats de deux rapports de ÉEQ quant aux impacts de la Covid-19 sur la consommation au Québec et sur les systèmes de collecte sélective et de consigne de la province. Un dernier, en préparation et donc la publication est prévue pour la fin de septembre, traitera spécifiquement des impacts de la COVID sur les contributions des entreprises.

L'élaboration d'un Tarif considère sept intrants lesquels sont obtenus soit par des études (taux de récupération, répartition des coûts par catégorie de matières, coûts nets de la matière), soit par des estimés (coûts nets municipaux, quantités déclarées attendues des entreprises) ou des données connues (indemnité RQ, frais ÉEQ). Parmi les quatre intrants qui seront mis à jour cette année, deux ont une influence prépondérante sur les taux des matières soient les coûts nets municipaux et les quantités déclarées attendues des entreprises présentent des défis particuliers en cette période de pandémie. Bien que les coûts à compenser sont estimés chaque année, la crise sanitaire a ajouté un degré de complexité à cette estimation d'autant que les municipalités se sont vues accorder un délai d'un mois supplémentaire pour déclarer leurs coûts nets réels de l'année 2019.

Tarif 2021- Programme de consultation des entreprises

Cette source de données est essentielle à l'estimation qui est à réaliser. La chaîne de retard qui s'en suit, a une influence sur le délai de la période de consultations.

Les quantités de matières attendues affectent également la contribution des entreprises. D'une part, la période de confinement a forcé d'importants changements se traduisant par une augmentation marquée de la consommation résidentielle et d'autre part, la transformation des activités commerciales pour les entreprises contributrices a conséquemment impacté les matières qu'elles ont mises en marché. En effectuant un suivi de la situation, ÉEQ vise à s'assurer de faire la meilleure évaluation possible;

Les règles du Tarif ont, pour leur part, fait l'objet d'une mise à jour simplifiée et seront ajustées en fonction des orientations privilégiées par le conseil d'administration en regard de scénarios tarifaires.

L'élaboration du Tarif s'insère également dans un contexte de transformation de la collecte sélective. En effet, le 24 septembre dernier, le gouvernement du Québec déposait un projet de loi venant confirmer son intention de moderniser la collecte sélective, faisant suite à l'annonce en ce sens faite par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en février dernier.

Cette modernisation vise à confier le contrôle du système aux entreprises qui génèrent et mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et journaux (CEIJ), selon le principe de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), en partenariat avec les municipalités (REP partenariat). Avec la REP partenariat, les entreprises qui mettent sur le marché des CEIJ seront responsables de leurs produits du début à la fin de leur cycle de vie. En devenant responsables de la matière mise en marché, les entreprises devront prendre les moyens notamment pour mieux concevoir leurs emballages par l'écoconception et intégrer davantage du contenu recyclé dans leurs CEIJ. Afin de lancer un signal aux instances gouvernementales et aux entreprises, dans une perspective de transition vers une REP partenariat misant sur une circularité des CEIJ, différentes mesures de modulation du Tarif seront évaluées et soumises à la consultation des entreprises.

LA CONSULTATION PARTICULIÈRE CHAPEAUTE DIVERS MÉCANISMES DE CONSULTATION. ELLE PORTE SUR LES RÈGLES D'APPLICATION DES TARIFS AINSI QUE SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA GRILLE DE CONTRIBUTIONS.

Les personnes assujetties à la LQE sont les entreprises et les organisations propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif qui mettent sur le marché québécois des « contenants et emballages » ou des « imprimés ». Lorsque le propriétaire de marque n'a pas d'établissement au Québec, l'obligation incombe au premier fournisseur au Québec.

Par la consultation particulière du Tarif ÉEQ vise à rejoindre, sensibiliser, informer et consulter le plus grand nombre d'entreprises et organisations assujetties à la LQE par un ensemble de canaux et mécanismes.

Communications avec les entreprises et les organisations assujetties

Dans le cadre de l'élaboration du Tarif, et plus particulièrement en considérant le contexte actuel de la pandémie et de ses impacts sur les contributions des entreprises, ÉEQ met en place différents mécanismes de communication personnalisée avec les entreprises et organisations assujetties ainsi qu'avec leurs représentants associatifs.

- **Approches personnalisées**

- Des approches personnalisées avec les contacts stratégiques et les hauts dirigeants des **plus grands contributeurs** auront lieu afin de les tenir informer des variations à venir.
- Des approches personnalisées avec les répondants et les contacts stratégiques des entreprises contributrices les plus impactées auront également lieu.
- Des approches personnalisées sont également tenues avec des contacts stratégiques afin d'échanger sur les orientations futures de l'organisme.

Dans tous les cas, des messages clairs sur les variations anticipées seront diffusés à l'ensemble des répondants afin de les sensibiliser aux impacts et susciter leur participation aux rencontres de consultations. **Ces approches s'inscrivent dans une perspective de prévisibilité afin de permettre aux entreprises d'anticiper les changements à venir, de nous faire part des impacts que ceux-ci auront sur leurs opérations et de les accompagner au besoin dans l'ajustement de leurs processus internes.**

Communications de masse relatives au processus de consultation

- **Infolettre électronique**

- L'infolettre électronique ÉEQ sert de véhicule communicationnel pour annoncer des rencontres de consultation, renseigner sur les mécanismes de consultation et inciter les personnes assujetties à participer au processus de consultation.
- Considérant le contexte formel de la consultation, tant les entreprises ayant accepté de recevoir des communications de la part de ÉEQ en vertu de la Loi canadienne anti pourriel, que celles ayant refusé sont informées. Ces dernières ne reçoivent toutefois qu'une seule communication.

- **Site Internet**

- Pour faciliter l'accès à l'information des personnes assujetties, pour leur permettre de communiquer leurs questions et demandes d'information sur les Tarifs et sur la consultation particulière et pour répondre au questionnaire de consultation, ÉEQ utilise son site Internet eeq.ca.
- Par ailleurs, le site Internet permettra de mettre en évidence les nouvelles en regard de ÉEQ, notamment les rencontres de consultation sur le Tarif.

Tarif 2021- Programme de consultation des entreprises

- **Un sommaire présentant la démarche d'élaboration du Tarif**
 - Dans le contexte actuel de la pandémie et de ces impacts sur la collecte sélective et les habitudes de consommation, ce sommaire permettra aux entreprises assujetties de prendre connaissance de la situation et des démarches réalisées par l'organisation pour suivre l'évolution des coûts nets municipaux et des quantités attendues.
 - Ce document synthèse, publié quelques jours avant la consultation, permet aux entreprises assujetties de prendre connaissance :
 - Du contexte appuyant l'estimation des coûts nets;
 - De la démarche d'élaboration du Tarif;
 - Des taux pour chacune des matières;
 - Des explications sur les variations de taux.
 - Ce document est directement transmis aux entreprises et organisations qui se sont inscrites aux consultations afin qu'elles puissent en prendre connaissance et préparer leurs questions, s'il y a lieu.
 - Le sommaire est également déposé sur le site Internet de ÉEQ en appui aux autres documents de la consultation (présentation PPT, fichier Excel de la grille de contribution, questionnaire, etc.).

- **Questionnaire de consultation**
 - Le questionnaire est l'outil de consultation principal. Alors que les autres outils visent à faire connaître les rencontres ou à transmettre les conclusions de ces dernières, c'est au moyen du questionnaire que les personnes assujetties font connaître leur point de vue sur les nouvelles orientations associées aux Tarifs et soumettent leurs commentaires à l'égard des règles d'application ou de la méthodologie d'élaboration des grilles de contributions afférentes.
 - Afin de recueillir le plus grand nombre de questionnaires possibles, celui-ci est diffusé en ligne dès la première rencontre de consultation tenue auprès des entreprises et organisations, et ce, pour une période de trois semaines. Il est également transmis aux participants et diffusé par voie d'infolettre au cours de cette période.

- **Questions et commentaires**
 - Les entreprises et organisations peuvent nous transmettre leurs questions et leurs commentaires suivant ces rencontres de consultation ou par voie de lettre si elles ont besoin de préciser leur point de vue.

- **Relayeurs d'information**
 - Afin de rejoindre le plus grand nombre possible, ÉEQ fait appel à son vaste réseau de contacts associatifs afin de diffuser l'information auprès du public visé.

- **Rencontres de consultation auprès des représentants des entreprises et organisations assujetties**
 - Les rencontres avec les entreprises assujetties constituent une étape majeure dans le processus de consultation des entreprises. Les rencontres de consultations auront lieu dans le cadre de webinaires pour une 2e année. Bien que le contexte de la pandémie nous en oblige, il est à noter que le format, mis en place l'année dernière, fut très apprécié. Deux rencontres sont donc proposées à tous les représentants des entreprises et organisations assujetties, et ce, après l'adoption par le conseil d'administration de ÉEQ d'un Tarif 2021 préliminaire.
 - Le but de ces rencontres est :

Tarif 2021- Programme de consultation des entreprises

- D'informer les entreprises sur la situation et l'évolution de la collecte sélective au Québec;
 - De soumettre, à des fins de consultation, une proposition de Tarif comprenant notamment la tarification par matière ainsi que les règles d'application;
 - D'expliquer les démarches ayant mené à l'élaboration des grilles de contributions aux représentants des entreprises et organisations en vulgarisant et ainsi s'assurer de maximiser leur compréhension.
- Notons que les règles d'application du Tarif 2021 seront publiées sur le site Internet de ÉEQ, dans les deux langues officielles, une semaine avant le début des rencontres afin que les participants en prennent connaissance au préalable.
 - Enfin, les fichiers d'élaboration des grilles de contributions seront publiés en français et en anglais suivant les rencontres de consultation.

Les rencontres de consultation particulière pour le Tarif 2021 se tiendront le 24 ou 26 novembre 2020 et seront web diffusées en simultané :

Français	Anglais
9 h 30 à 11 h 30	14 h 00 à 16 h 00

Le Tarif dans un contexte de modernisation de la collecte sélective

Le 18 juin dernier, ÉEQ tenait un Webinaire sur la modernisation de la collecte sélective pour échanger avec les entreprises sur la genèse du projet, leurs responsabilités à venir et les prochaines étapes. Ce Webinaire a aussi permis de la structure de gouvernance mise en place par ÉEQ pour suivre et orienter les travaux mis sur pied par le gouvernement du Québec.

Bien qu'un webinaire spécifique soit prévu sur la modernisation en début de 2021, une mise à niveau du dossier sera faite lors de la rencontre de consultation, dans un angle d'écoconception, d'économie circulaire et d'écomodulation afin d'introduire et de présenter les actions posées par ÉEQ pour tendre vers la circularité des CEIJ mis en marché.